

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 4 octobre 2023 à 20 h 30
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-trois et le 4 octobre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,

Excusés :

- Sandrine JULIA, conseillère municipale (procuration à Loïc GELÉ),
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Véronique CAPRON.

ORDRE DU JOUR

1. Sollicitation fonds de concours CCPVG,
2. Point sur le RGPD,
3. SDE : sollicitation subventions,
4. Devis matériel informatique,
5. Admissions en non valeur,
6. Questions diverses.

* _ * _ *

SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS CCPVG

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **SOLLICITE** une subvention au titre du fonds de concours auprès de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves concernant le projet de contournement du village et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

POINT RGPD

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à signer la convention de mutualisation avec le syndicat mixte AGEDI,
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec le règlementation européenne et nationale,
- a désigner le syndicat mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le délégué à la protection des données (DPO) de la collectivité.

SDE OPÉRATION TÊTE EN LED

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'opération « tête en led » proposée par le SDE65 qui consiste à rénover 2 appareils sur poteaux béton.

DEVIS MATÉRIEL INFORMATIQUE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le renouvellement du matériel informatique pour un budget de 2 600.00 € TTC.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'admettre en non-valeur la somme de 3.24 € correspondant à 4 titres non soldés en totalité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **COMMANDE TABLES SALLE DES FÊTES**

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'achat de tables et chariots pour la salle des fêtes d'un montant de 1 760.00 € TTC.

➤ **ARRÊTÉ MISE A JOUR PCS**

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de mise à jour du PCS.

➤ **PRÊT SALLE DES FÊTES ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES**

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **PROPOSE** de prêter la salle des fêtes à l'association des parents d'élèves. Une convention de location à titre gratuit sera signée et un état des lieux sera fait lors du prêt.